

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis de mise à l'enquête publique du chemin rural de l'Angle Droit en vue de son aliénation

Selon les dispositions de l'arrêté n° 2018-002 de Monsieur le Maire de CHASSORS en date du 6 avril 2018 le projet d'aliénation du chemin rural de l'Angle Droit, dans sa portion entre la rue de la Callaudière et l'angle droit de la rue de l'Angle Droit, sera soumis à enquête publique durant quinze jours, soit du 12 mai 2018 au 26 mai 2018 inclus.

Madame Paulette MICHEL, dûment agréée, assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant ce délai, un dossier technique et administratif sera disponible à la Mairie de CHASSORS aux jours et heures d'ouverture habituels, afin que chacun puisse le consulter et reporter ses observations sur le registre d'enquête publique, ou les adresser par écrit à Madame la Commissaire enquêteur, Mairie de CHASSORS, laquelle les annexera au registre.

Une permanence sera assurée par Madame la Commissaire enquêteur à la Mairie de CHASSORS afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public le samedi 12 mai 2018 de 9 h à 12 h et le 26 mai 2018 de 9 h à 12 h.